



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA MISE EN
PLACE ET L'UTILISATION DE LA SOLUTION
MAILEVA**

**DÉCISION N° DM-23-402
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'améliorer et simplifier le système des envois de courriers recommandés et les prestations associées ;

CONSIDÉRANT qu'après étude, la proposition de la société MAILEVA répond aux attentes de la Ville de Vincennes.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MAILEVA, sis 45-47 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine, représentée par Monsieur Roland ANDRE en qualité de Directeur Général, un marché relatif à la mise en place et l'utilisation de la solution Maileva en saas.

La validité de ce marché est à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois.

Le marché est conclu pour un montant annuel de 120.00 € HT qui correspond à l'abonnement Essentiel.

Le montant annuel, maximum pour les prestations complémentaires s'élève à 1 000.00€ HT pour couvrir les frais d'édition de courrier simple et de gestion des accusés-réception, liés à l'abonnement Essentiel.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231024-lmc1H11216H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/10/2023 Date de Publication : 24/10/2023
--

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231024-lmc1H11216H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/10/2023
Date de Publication : 24/10/2023